DLP 27-9-89116561

Avertissements agricoles ®
ILE DE FRANCE
SPV

ISSN 0767 - 5542

Grandes cultures

BULLETIN N° 511 DU 22 SEPTEMBRE 1989 - ENVOI N° 21

POMME DE TERRE : les antigerminatifs.
BETTERAVE : Maladies foliaires : les parcelles sont dans l'ensemble saines.
COLZA : Arrivée des pucerons cendrés; Encore peu d'altises.
REPOUSSES DE CEREALES : Elles débordent de pucerons.

POMME DE TERRE

—> *Situation* : les parcelles de pommes de terre sont dans l'ensemble toutes défanées.
Les arrachages sont en cours.

—> *Antigerminatifs* :

* La législation interdisant la commercialisation au consommateur de pommes de terre germées, l'application d'antigerminatif est pratiquée dès que la durée de stokage excède 2 mois.

Les produits utilisés sont le Chlorprophame (C.I.P.C.) ou le Prophame (I.P.C.) en association avec le Chlorprophame.

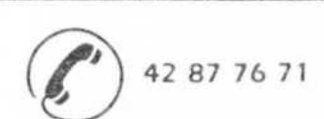
L'emploi de ces produits est règlementé par l'arrêté du 25 septembre 1978.
L'autorisation est donnée **sous réserve** , qu'au moment de la mise en vente, quelle que soit la destination de la marchandise, quelle que soit la méthode de traitement employée, le taux résiduel de la ou des substances précitées, évalué en Chlorprophame, ne dépasse pas **0,5 mg/kg de tubercules épluchés.**

* Les inhibiteurs peuvent être appliqués par :

. Thermonébulisation (formulation liquide)
. Poudrage (formulation poudre).

* La quantité de produit à appliquer dépend essentiellement de la durée de conservation et de la concentration en matière selon la spécialité2commerciale.
Afin d'assurer une bonne efficacité du traitement antigerminatif et une teneur maximale en résidus de 0,5 mg/kg de tubercules épluchés, la dose théorique de matière active à appliquer est :

Ministère de l'Agriculture - D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue Paul Doumer 93100 Montreuil


42 87 76 71

Publication périodique CPPAP n° 536 AD
Imprimerie S.R.P.V.
Directeur Gérant : Myriam HANRION

5 g/tonne pour une durée de 3 mois,
10 g/tonne pour une durée de 6 mois,
15 g/tonne pour une durée de 9 mois.

Grâce à une meilleure homogénéïté d'enrobage, la teneur en résidus des lots nébulisés est toujours inférieure à celle des lots poudrés.

*** Points importants à respecter :**

- l'efficacité d'un traitement antigerminatif est d'autant plus grande que la quantité de terre enrobant les tubercules est faible et que les tubercules sont secs.

- La matière active n'a pas d'effet bactéricide même à dose élevée.

- Tout surdosage conduit à des effets de phytotoxicité (brûlure de l'épiderme), et à des teneurs en résidus élevées et n'augmente pas l'efficacité du traitement.

BETTERAVE

——> *Situation* : Dans l'ensemble , la situation sanitaire est correcte. L'Oïdium et la rouille restent toutefois les maladies les plus observées en parcelles mal protégées. La cercosporiose et la ramulariose sont plus rares.

——> *Préconisation* : La protection fongicide n'est plus justifiée à partir de 45 jours avant la récolte.

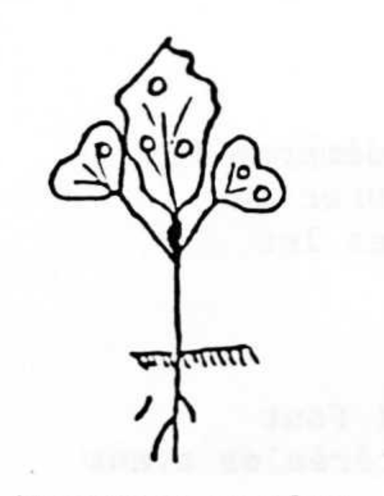
COLZA

STADE : Fin des semis à stade 4 feuilles.

RAVAGEURS : * *Pucerons cendrés* :

——> *Situation* : Le niveau d'infestation est très hétérogène d'une parcelle à l'autre :
on trouve fréquemment des parcelles saines ou parcelles avec les premiers ailés, et plus rarement des parcelles où tous les pieds portent 2 à 3 colonies de pucerons cendrés.

——> *Préconisation* : Vérifier la présence des pucerons (à la face inférieure des feuilles) et suivre leur évolution. Le seuil de traitement est : une plantule sur 5 colonisée .



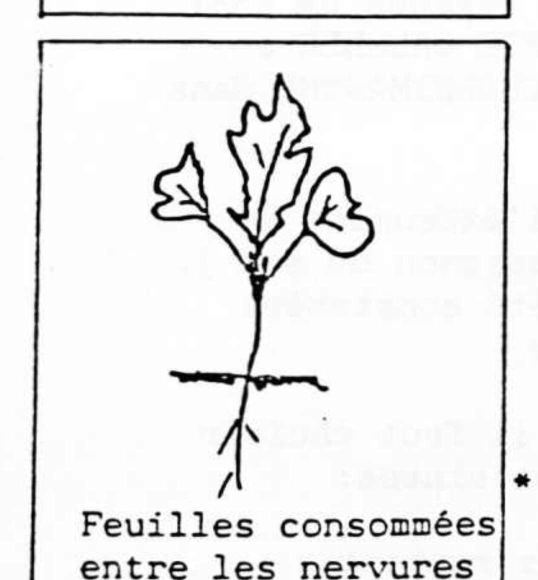
Morsures rondes d'altises sur cotylédons et feuilles.

* *Altises* :

——> *Situation* : Peu de morsures sur cotylédons et jeunes feuilles. Pas de captures en cuvette jaune.

——> *Préconisation* : Dés la levée , surveiller cet insecte . Le seuil de traitement est de 30% de pieds porteurs de morsures jusqu'au stade 2 feuilles vraies.

Les parcelles ayant reçu un insecticide microgranulé efficace contre les altises sont convertis pendant environ 40 jours.



Feuilles consommées entre les nervures par les limaces.

* *Limaces* : A Surveiller .

MALADIES : * *Pieds secs* : traitement déconseillé :Pendant la campagne 88-89, des essais de traitements spécifiques pieds secs ont été réalisés à l'automne en Lorraine et Franche Comté.

Les résultats obtenus montrent qu'un traitement tardif (stade 6 feuilles) ne permet pas de diminuer de façon significative le % de pieds atteints ni d'augmenter le rendement.

Des essais sont donc entrepris dès ces automne avec une intervention plus précoce (stade 2 feuilles).

Dans certains essais, un traitement de printemps a montré un certain effet sur les "pieds secs".

Des confirmations sont attendues pour la prochaine campagne, mais dans l'immédiat, aucun traitement fongicide à l'automne ne peut être valablement préconisé contre les pieds secs.

CEREALES

* *Pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante* :

——> *Situation* : Le vol des pucerons vecteurs de la jaunisse à redémarré fin août . Le vol est modéré mais suffisant pour assurer la contamination des repousses. En effet, dans toutes les parcelles, les repousses regorgent de pucerons.

——> *Préconisation* : Pour limiter les risques de contamination, il faut absolument détruire toutes les repousses de céréales avant les premières semis d'orge d'hiver.

[MOSAIQUE JAUNE DE L'ORGE :

——> *Situation* : Les campagnes précédentes ont montré que les régions de BRAY SUR SEINE , CHATEAU LANDON, MONTEREAU, LA FERTE GAUCHER en SEINE ET MARNE et les régions de MARINES et COURDIMANCHE dans le VAL D'OISE sont contaminées.

Les deux hivers doux consécutifs ont permis l'extension de cette maladie à virus (transmise par un champignon du sol). Des pertes atteingnant 30% du rendement ont été constatées surtout sur la variété Plaisant très sensible.

——> *Préconisation* : Aucune lutte chimique n'est envisageable, il faut choisir des variétés tolérantes dans les régions atteintes:

Les variétés actuelles les plus productives restent :
- en 6 rangs : Express, Gaulois, Franka;
- en 2 rangs : Mosar, Classica.

Parmi les nouveautés , mais souvent moins productives et plus sensibles au froid, on peut citer :
- en 6 rangs : Rebel, Asorbia, Altaïr, Comanche;
- en 2 rangs : Mariane.

[MOUCHE GRISE : Dans les secteurs où l'on a constaté chaque année des dégâts de mouche grise (assez rare en ILE DE FRANCE), n'oubliez pas de renforcer la protection insecticide des semences par un traitement T4 B à base de fonofos microencapsulé (CAPFOS).